

# VISITE DE SOPHIE CLUZEL EN BRETAGNE

Linévia, l'Agefiph et Aftral ont reçu Mme Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées le 22 novembre 2019 dans le cadre de la **23<sup>ème</sup> Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées** pour partager avec la FNTR et la FNTV Bretagne les avancées sur l'accessibilité et la sécurisation des parcours dans les métiers de la conduite routière pour les personnes handicapées.

## VISITE DE L'ENTREPRISE LINEVIA



*Visite en fin de matinée de l'entreprise Linévia et rencontre avec les conducteurs en situation de handicap.*

*L'entreprise familiale Linévia, dirigée par la 3<sup>ème</sup> génération, François Herviaux et ses frères, présente à Mme Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Handicapées, la démarche d'inclusion initiée en 2017 dans le transport de voyageurs. Yves, Frédéric et Didier sont les 3 premiers conducteurs de car scolaire en France ayant perdu l'usage d'un membre supérieur.*

## VISITE DU CENTRE DE FORMATION AFTRAL



*Visite du centre de formation en transport et logistique en France (Aftral) qui accompagne les conducteurs en situation de handicap dans l'obtention de leur permis tout en évaluant avec une équipe pluridisciplinaire leurs capacités fonctionnelles à exercer le métier.*

*Mickaël, Claude et Yannick développent devant la Ministre l'accompagnement de leur parcours dans le droit commun pour devenir conducteur de transport marchandises et voyageurs.*



*Yannick Colliot, 1er conducteur Poids Lourd paraplégique en formation initiale dans le transport routier de marchandises, raconte son parcours inédit et la prochaine étape : son futur recrutement dans l'entreprise Lahaye.*



*La Secrétaire d'Etat Sophie Cluzel a essayé le simulateur de conduite Poids lourd et a rencontré les formateurs Aftral pour une démonstration sur les véhicules adaptés.*

## *La PECF*

### *Une méthodologie et un kit d'outillages*

La PECF permet de vérifier les possibilités d'accès aux métiers de conducteur routier marchandises et voyageurs pour les personnes présentant une déficience de l'appareil locomoteur et co-construire des solutions d'aménagement de parcours de formation et de maintien dans l'emploi par :

- Une équipe pluridisciplinaire (ergothérapeute, formateur référent AFTRAL, assistant conseil métier, médecin de médecine physique et réadaptation) pour accompagner et valider le projet professionnel.
- Une mise en situation sur un simulateur de conduite adapté<sup>1</sup> sur le site de AFTRAL à Rennes avec exercices de conduite en toute sécurité.
- Une vérification en situation professionnelle de conduite réelle dans le centre de formation avec des véhicules adaptés<sup>2</sup> pour une :
  - ↳ Evaluation de l'accès à la cabine et installation au poste de conduite.
  - ↳ Evaluation des capacités fonctionnelles à effectuer les tâches annexes à la conduite (ex : décharger une remorque, décrocher ou bâcher une remorque...).
  - ↳ Evaluation complémentaire en lien avec un véhicule spécifique ou avec du matériel spécialisé ou remorques spécifiques (camion benne, camion citerne, camion grue...).
  - ↳ Evaluation nécessitant le CACES® pour la conduite d'engins mobiles de manutention ou de levage.
  - ↳ Evaluation de conduite sur véhicule-école adapté ou non.

L'Agefiph et ses partenaires ont démontré à travers la Prestation d'Evaluation des Capacités Fonctionnelles que les personnes avec un handicap de l'appareil locomoteur pouvaient conduire ou reconduire des véhicules du groupe lourd en s'engageant par la suite dans une formation ou une régularisation de leurs permis.

### **L'objectif**

Cette démarche novatrice vise à rendre accessible l'appareil formatif de la conduite routière en s'appuyant sur la chaîne entière des acteurs institutionnels et opérationnels du parcours (partenaires Cap-emploi, Pôle Emploi, SST, SSR, médecin agréé de la Préfecture, Inspecteur de la Sécurité Routière...) en les impliquant dans une démarche projet et en favorisant l'interdisciplinarité entre les acteurs pour :

- Ouvrir le champ des possibles à des personnes handicapées qui attendent cela depuis des années.
- Démultiplier les opportunités d'emplois...
- Garantir la réussite des maintiens dans l'emploi...
- Rendre **enfin possible les métiers de la conduite routière par la formation et l'alternance dans des secteurs** qui de prime abord semblaient devoir en être écartés pour des raisons évidentes d'accessibilité et de sécurité...

---

<sup>1</sup> et <sup>2</sup> *Compensations apportées : boule au volant avec commandes centralisées, inversion des pédales, accélérateur et frein au volant...*

## Les facteurs de réussites

- Des évolutions législatives (réforme des permis, Arrêté relatif aux affections médicales incompatibles à la délivrance du permis de conduire mais évolutions pas suffisantes, une loi de 2005 ambitieuse).
- De nouvelles technologies sur les véhicules et les remorques (ex : boîte robotisée, capteurs, bâchages électriques et portes à ouverture automatique sur les remorques...).
- Des équipements de compensation toujours plus adaptés (ex : boule au volant avec commandes centralisées, accélérateur au volant, inversions des pédales...).
- Des entreprises engagées, comme Linévia transport de voyageurs, les transports de marchandises Lahaye, les transports Bouin, les transports Rouxel, mais aussi des entreprises qui ont des métiers de conduites pour leur propre compte (paysagiste, agro-alimentaire...).

## Les prochaines évolutions à travailler

- ↳ Modification de l'arrêté<sup>3</sup> du 18 décembre 2015 sur l'aptitude à la conduite pour les amputations de main, avant-bras, bras où aujourd'hui nous avons une incompatibilité. Cependant, les médecins qui ont suivi l'avis consultatif de la PECF avec un regard d'un médecin MPR ont donné un avis favorable. A ce jour plus d'une vingtaine de conducteurs conduisent dans le groupe lourd (Camion et car) et l'exemple de Linévia et les autres transporteurs démontrent que c'est enfin possible.
- ↳ Notre travail sur l'accès des camions poids lourds pour les personnes paraplégiques. Le dossier avance mais là aussi les freins sont nombreux sur les homologations des carrosseries, de l'élévation des personnes, du PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) et la longueur du véhicule. Dans notre portefeuille PECF, 7 personnes identifiées dont 3 avec employeurs. Le dernier en date est Yannick Colliot (*parcours en pièce jointe*) dont le parcours touche bientôt à sa fin avec des notes maximales sur les permis C, CE et Fimo et les félicitations de l'inspecteur.
- ↳ Le référentiel de formation de la conduite professionnelle sera à revoir avec la DGEFP, la transposition de notre expérience vers d'autres secteurs de conduite (BTP, Agriculture...) et la transposition de la méthodologie sur d'autres secteurs.

**Laurent Pottier**  
Chargé de Mission DMMES

---

<sup>3</sup> Arrêté du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée

# #activateur de progrès

emploi&handicap

**LINEVIA : #activateur de progrès**



*François HERVIAUX, PDG de  
LINEVIA et Grégory LAHAYE,  
Directeur du site de Chartres-  
de-Bretagne.*

Jeudi 14 novembre a eu lieu la première édition du prix #Activateurdeprogrès à Paris.

6 entreprises, parmi les 2 254 inscrites comme Activateur de progrès, ont présenté en quelques minutes leurs bonnes pratiques en matière d'emploi de personnes handicapées.

**Le vote de la salle a sélectionné l'entreprise [Linevia](#) de Chartres-de-Bretagne.** Le prix récompense cette entreprise de transport qui a recruté, avec l'aide de l'Agefiph, trois chauffeurs de bus ayant perdu l'usage d'un membre supérieur.